

Montréal, le 28 novembre 2013

## **OBJET : Entente de principe entre l'APQ et la FIDEP**

La présente officialise l'accord de principe entre l'Association des psychologues du Québec (APQ) et la Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP). Elle témoigne du fait que l'APQ soutient les démarches de la FIDEP qui vise à ce que les doctorants en psychologie de la province de Québec obtiennent une rémunération adéquate en échange du travail qu'ils réalisent dans le secteur parapublic (réseaux de la santé et de l'éducation) durant leur année d'internat.

L'internat en psychologie représente 1600 heures, soit un an de travail à temps plein, effectuées en toute fin d'une formation doctorale de troisième cycle. Cette année de travail non-rémunéré est très majoritairement complétée dans les milieux de la santé et scolaire. Une étude réalisée en 2010 révèle que l'interne effectue 80% du travail d'un psychologue. Qui plus est, il est exigé des internes en psychologie plus de tâches et d'autonomie que ce qui est exigé des stagiaires d'autres professions du secteur de la santé, qui eux sont pourtant rémunérés. Par exemple, la législation permet qu'un interne en psychologie pose un diagnostic psychologique sans que son superviseur n'ait à contresigner.

Une récente étude révèle que quatre-vingt-un pourcent (81%) des doctorants en psychologie ne se dirigent pas vers une carrière dans le réseau public en raison des conditions salariales offertes. Leur intention de ne pas travailler dans le réseau public est directement liée à leur taux d'endettement qui est d'en moyenne 21 000 \$. Le manque de reconnaissance et l'injustice que subissent les internes, couplés à l'endettement qui pèse sur eux au terme de cette année de travail non rémunéré, ne font qu'augmenter la pénurie, bien documentée, de psychologues dans le secteur parapublic, et ce à l'avantage du secteur privé.

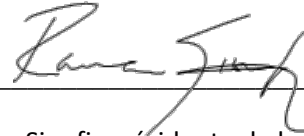
Suite à deux rencontres s'étant tenues en 2012 et 2013 entre les dirigeants de la FIDEP et de l'APQ, la proposition d'appui officielle a été adoptée unanimement par les membres des deux associations.

Par conséquent, l'APQ s'engage à soutenir fermement la FIDEP dans ses efforts pour faire reconnaître, au plus tôt, les droits des doctorants en psychologie à une rémunération juste et équitable de l'internat. L'APQ viendra donc assister politiquement, et aussi souvent que nécessaire, les diverses démarches de la FIDEP pour faire aboutir ce dossier qu'elle juge prioritaire.



---

Charles Roy, président de l'APQ



---

Rana Sioufi, présidente de la FIDEP